



## INFO SNPS HAINAUT - 03.04.10

*Notre secrétaire provincial a lu pour vous un communiqué de l'UVCW du 2 avril 2010*

### Réforme des polices

Dans le cadre de la **réforme des polices**, l'Union doit non seulement déplorer l'**absence d'évolution favorable** du dossier mais également la **survenance d'événements fâcheux**, auxquels les mesures ponctuelles décidées lors du contrôle budgétaire n'apportent aucune solution.

Tout d'abord, nous pointerons une série de décisions unilatérales des autorités fédérales qui grèvent les budgets zonaux et leur capacité à remplir leurs missions de base.

Un des derniers exemples en date concerne l'octroi de **nouvelles allocations de fin d'année** aux policiers tant fédéraux et locaux, mais sans compensation financière octroyées aux autorités zonales pour financer ces surcoûts (de l'ordre de 24 millions d'euros par an).

Outre le problème, déjà très préoccupant, du lien automatique entre les avancées du statut de la fonction publique fédérale et celui du statut mammouth, il est, pour l'Union, inadmissible que **l'Etat fédéral**, employeur de moins d'un quart des policiers du royaume, **négoce seul le statut du personnel de la police**.

Les **associations représentatives des pouvoirs locaux doivent être associées** à ces négociations, dont la prochaine priorité devrait être non pas l'octroi de nouvelles primes et allocations mais la **rationalisation du statut**.

Qui plus est, le Fédéral propose à présent aux syndicats des fausses solutions **à charge des employeurs zonaux**, comme par ex. un congé préalable à la retraite pour les officiers, tout en prévoyant une **prise en charge zonale** de 75 % de leur traitement après leur départ. C'est proprement inacceptable.

Il revient au Fédéral de payer dans l'intégralité le prix de ses décisions unilatérales.

De manière générale, **un refinancement urgent des polices locales** s'avère indispensable. Dans l'attente de la structuration de ce dernier, la garantie de disposition des montants du **fonds de la sécurité routière** relève du strict minimum, mais ne suffira pas. Il en va de la pérennité du fonctionnement de l'institution policière.

En l'absence du dégagement de moyens supplémentaires pour les zones, leurs prestations pour le compte du Fédéral devront à tout le moins être allégées en conséquence (**réduction du paquet de matières imposées aux zones de police par le Fédéral**). Le contrôle budgétaire semble avoir entamé une prise de conscience à cet égard (allègement des missions de surveillance des ambassades et cabinets, transfèrement des détenus); il importe à présent de poursuivre dans cette logique selon une approche globale pour les 196 zones.

### *Résultats obtenus en police*

Pour rappel, les résultats engrangés en police suite au contrôle budgétaire des 20-21 mars sont les suivants:

- **recrutements pour la police intégrée**: alors que le conclave budgétaire de 2009 les avait supprimés, il est à présent acquis que le recrutement de **300 policiers en 2010** aura bien lieu: 100 provenant de l'armée, et 200 par voie de mobilité ou à défaut, de recrutement pour la police fédérale, Sur ce nombre, 175 policiers seront recrutés au profit des zones de police,

essentiellement bruxelloises. Dont coût: **15,6 millions d'euros**;

- transfert de tâches: la **surveillance des ambassades et cabinets** à Bruxelles sera à l'avenir exercée par des nouvelles recrues policières issues de l'armée. Le coût est inclus dans le montant précité;
- de même, le **transfèrement des détenus** reçoit une aide de **7,5 millions d'euros**, destinés notamment à étoffer le corps fédéral de sécurité chargé de cette mission;
- ces mesures s'ajoutent aux engagements pris précédemment par la Ministre de l'Intérieur dans le cadre des négociations syndicales de mi-mars, qui avaient débouché notamment sur l'octroi de **gilets pare-balles** dans l'équipement de base des policiers.

Lors de la rencontre avec la Ministre, celle-ci a par ailleurs précisé ce qui suit:

- une partie du budget alloué à titre d'aide aux zones de police en sous-effectif ira, outre aux zones bruxelloises, à trois zones qui se trouvaient, depuis le début de la réforme, en situation dite "excédentaire", c'est-à-dire, d'après le prescrit légal, lorsque "le conseil de police estime ne pouvoir accepter qu'un nombre de membres du personnel du cadre opérationnel de la police fédérale inférieur à l'effectif présent" (A.R. 16.11.2001, art. 1er, par. 2). Une aide fédérale complémentaire est octroyée depuis 2002 à ces trois zones, mais ces crédits fédéraux étaient épuisés depuis 2009;
- un montant de l'ordre de 3 millions d'euros est dégagé pour rembourser, pour cette année, à une trentaine de zones de police de Flandre le "manque à gagner" qu'elles avaient subi depuis 2002, en ne demandant pas à être entendues par le fédéral dans le cadre de l'opération "surcoûts", et en ne recevant par conséquent que 25 % du montant octroyé à chaque zone réellement auditionnée (aide fédérale complémentaire). Sur recours des zones concernées, le Conseil d'État leur avait en effet donné raison sur ce point;
- par ailleurs, la Ministre s'est déclarée ouverte à la recherche d'une solution pour deux demandes importantes de l'Union des Villes et Communes de Wallonie: d'une part la **concertation préalable entre les Unions et le Fédéral avant toute négociation syndicale** relative au personnel de police et d'incendie et d'autre part la poursuite de la **réduction et/ou de la rationalisation des charges pesant sur les polices locales**. Sur la base des données transmises en ce sens par les Unions, des propositions concrètes seront préparées par le Cabinet de l'Intérieur.

Infos issues du site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ( Communiqué du 2 avril 2010 )

<http://www.uvcw.be/actualites/33,159,41,41,3299.htm>

*Une fois de plus, l'UVCW veut la peau du statut du policier. Elle veut clairement influencer ( à la baisse ) dans les négociations que le Min Inter mène avec les organisations syndicales représentatives.*

*1998 est loin pour ces gens. Certains d'entre eux n'étaient même pas élus. Pas étonnant qu'ils veuillent détricoter un texte qui avait fait l'unanimité auprès des huit partis politiques associés dans l'accord OCTOPUSS.*

*Notre organisation syndicale n'acceptera pas que l'on touche à une des valeurs essentielles ; l'uniformité du statut des policiers ! Que nous soyons fédéraux ou locaux, c'est là un incontournable lien qui permet une unité au sein de la police. Dieu seul sait que, dans les temps que nous vivons, ce besoin d'unité est essentiel, voire vital !*

*Donc, mesdames, messieurs les politiques locaux, si vous persistez dans vos intentions, vous nous trouverez sur votre route. Nous, nous ne faisons pas partie des gens qui renient leur parole.*

*En 1998, nous n'avions rien demandé, mais nous avons accepté VOTRE proposition !  
**Tenez parole, c'est tout ce que nous demandons !***

*Le secrétaire SNPS HAINAUT*